

Réunion du 2 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 48  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 4

Date de convocation : 23 février 2017

Date de publication au RAA :  
**15 MAR. 2017**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

**N° 3**

**Objet :** Rapport d'orientation  
budgétaire 2017 : budget annexe eau

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix huit heures quinze, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Longwy s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Étaient présents

Mmes Bertin, Colin, Etienne, Fosty, Iniaf, Invernizzi, Leclerc, Pala, Sohyer, Tozzo  
MM Agostini, Aries, Bagaglia, Basso, Brier, Blanguerin, Bourguignon, Bouzad, Claeys, Danloy, De Cari, Didelot, Fizaine, Fournel, Giardi, Herbays, Hochstrasser, Jacque, Jacquet, Lot, Marini, Marteau, Paluszkiwicz (à compter du point n°2), Piermantier, Pignot, Pluvinet, Raulet, Raullet, Righi, Rousseau, Zolfo

Excusés :

M. Duriez donne pouvoir à Mme Sohyer  
M. Allier donne pouvoir à M. Basso  
M. Huard donne pouvoir à M. Bourguignon (sa suppléante étant empêchée)

M. Aceti donne pouvoir à M. Raulet Gérard

Absent

Mme Charpentier  
Mme Felkar  
M. Giovanardi

M. Bouzad est élu secrétaire de séance à l'unanimité

VU les articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT rendant obligatoire la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dans les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants

En application de l'article L 2121-12 du CGCT, une note de synthèse a été jointe à la convocation des membres du conseil communautaire dans les délais réglementaires

VU les articles L2312-1, L5211-36, D 2312-3 et D 5211-18-1 du CGCT

Après avis favorable de la commission "finances, affaires administratives, compétences, projet de territoire, partenariat avec les communes, ruralité"

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

- **PREND ACTE** de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire sur le budget annexe eau, après en avoir débattu

- **AUTORISE** le Président à accomplir les mesures de publicité et d'information suivantes :

- Transmission du rapport au Préfet de département et aux communes membres de la communauté d'agglomération dans les 15 jours de la présente délibération
- Mise à disposition du rapport au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site Internet de la communauté d'agglomération et un affichage au siège de l'EPCI
- Mise en ligne du rapport sur le site Internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération

Envoyé en préfecture le 14/03/2017

Reçu en préfecture le 14/03/2017

Affiché le [ ]  
**Fait et délibéré les jour, mois et an**  
**susdits**  
ID : 054-245400262-20170302-20170302D3-DE

Le Président



C. ARIES



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY**

**C O N S E I L**

**Jeudi 2 Mars 2017**

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2017 – Budget annexe de l'eau.-**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue un moment important de la vie d'une Collectivité car il doit permettre de discuter des priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif, de la stratégie financière de la Collectivité, et d'informer l'assemblée délibérante sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité. Le rapport d'Orientation Budgétaire peut être abordé en fonction des points suivants :

- le Compte Administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2016 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement
- la délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.



Le présent rapport budgétaire expose la traduction de ces orientations au regard de :

- l'analyse des grands équilibres budgétaires
- l'endettement
- la section de fonctionnement
- la section d'investissement

## D) L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2016

Le Budget «annexe de l'eau » de la Communauté d'agglomération envisagé pour l'exercice 2017 s'équilibre aux montants de 1.197.811,16 € en section de fonctionnement et 625.417,94 € en section d'investissement soit un total de 1.823.329,1 €.

### FONCTIONNEMENT 2016

#### Les dépenses 2016

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des grands postes des dépenses de fonctionnement en 2016

Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Crédits 2016	réalisée	crédits 2017
011	Charges à caractère général	758 440,00 €	737 495,48 €	747 550,00 €
012	Charges de Personnel	30 000,00 €	28 020,14 €	30 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	3 830,00 €	3 822,73 €	0,00 €
66	Charges Financières	6 609,56 €	1 304,99 €	7 827,48 €
67	charges exceptionnelles	3 350,00 €	3 333,42 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	317 072,79 €	317 072,79 €	318 853,94 €
014	Atténuation de produits	53 176,34 €	53 170,00 €	44 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	26 745,84 €		49 579,74 €
	<b>Total</b>	<b>1 199 224,53 €</b>	<b>1 144 219,55 €</b>	<b>1 197 811,16 €</b>

L'exercice 2016 se solde par un déficit de 125.580,37€ en section de fonctionnement et un résultat de clôture de 60.812,90€ après intégration du résultat antérieur reporté de 186.393,27€. En section d'investissement, le résultat d'exercice présente un excédent de 416.784,43€, ramené à 253.863,16€ après intégration du résultat antérieur négatif reporté de 162.921,27€.

Dans l'ensemble, avec un taux de réalisation de 95,20%, les dépenses sont exécutées conformément aux prévisions. Globalement, ces données peuvent être considérées comme satisfaisantes car l'essentiel de la marge, en particulier sur le chapitre « charges à caractère général », trouve son origine comme au cours des exercices précédents dans l'absence de besoin d'intervention pour des réparations de maintenance et d'entretien de l'usine.

Les charges de personnel et frais assimilés pour 2016 sont conforme à la prévision. Il convient de noter qu'elles traduisent la constatation réelle au prorata du temps passé par le personnel de la CAL sur la gestion de ce budget annexe, et que cette mobilisation peut varier en fonction du programme de travaux d'une part, des pannes et interventions d'autre part. Ce montant est également à mettre en perspective au taux de réalisation de nos dépenses d'investissement.

Les charges financières ont quant à elles été constatées pour un montant inférieur aux prévisions en raison de l'ajustement des ICNE.

La redevance de prélèvement de l'agence de bassin s'est élevée à 128.852€ (127.312€ en 2015), la redevance pollution à 29.662€ (35.132€ en 2015) et la redevance pour modernisation des réseaux à 23.506€ (24.253€ en 2015) enfin 139.724,44€ (65.941,68€ en 2015) au titre de la redevance d'assainissement.

Compte tenu de la baisse des ventes d'eau constatée depuis plusieurs années, l'autofinancement est réduit.

## Les recettes 2016

Fonctionnement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
70	Ventes de produits	907 145,00 €	912 611,66 €	1 001 312,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	341,25 €	30 000,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,01 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	105 686,26 €	105 686,26 €	105 686,26 €
002	Excédent d'exploitation reporté	186 393,27 €	0,00 €	60 812,90 €
Total section fonctionnement		1 199 224,53 €	1 018 639,18 €	1 197 811,16 €

Les ventes de produits sont stables, +5.466,66€ par rapport aux prévisions initiales. Cependant cette différence est contrastée. D'une part les ventes aux usagers domestiques sont inférieures :404.851,88€ contre une prévision de 415.000€. D'autre part les autres ventes d'eau (industrielles) sont supérieures, +20.858,86€. Cela constitue malgré tout une amélioration dans la mesure où ce compte n'était positif en 2015 qu'en raison de la progression de la redevance d'assainissement, de la redevance pour pollution ou encore du prélèvement pour la ressource en eau.

La répartition se présente ainsi qu'il suit :

Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés
70111	ventes d'eau usagers domestique	415 000,00 €	404 851,88 €
70118	Autres ventes d'eau	338 000,00 €	358 858,86 €
701241	redevance pour pollution	29 000,00 €	24 370,09 €
70611	redevance d'assainissement collectif	110 000,00 €	109 324,05 €
706121	redevance pour modernisation des reseaux	15 145,00 €	15 206,78 €
70	Ventes de produits	907 145,00 €	912 611,66 €

## INVESTISSEMENT 2016

### Les dépenses d'investissement 2016

En section d'investissement, 30,80% de nos dépenses réelles ont pu être réalisées au cours de l'exercice pour un montant de 130.226,70€, montant auquel il convient d'ajouter 28.790,05€ de reste à réaliser. Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à la réhabilitation de la station de Saint Charles, la fourniture et mise en place d'un ozoneur, ainsi que la réfection d'un plancher filtrant à la station de production, la réhabilitation du système de pompage de la station de Réhon, l'entretien de nos différents équipements (remplacement de pompes, de contrôleurs, etc.), les réparations majeures (remplacement de vannes...), ainsi que la réparation et le remplacement de bornes incendie.

Investissement Dépenses				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
21	Immobilisations corporelles	422 847,32 €	130 226,70 €	302 500,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	102 320,53 €
16	Emprunt et dettes assimilées	64 400,00 €	64 375,40 €	83 000,00 €
001	Déficit antérieur reporté	162 921,27 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	105 686,26 €	105 686,26 €	105 686,26 €
041	opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses nouvelles</b>		<b>755 854,85 €</b>	<b>300 288,36 €</b>	<b>593 506,79 €</b>
Crédits de report				28 790,05 €
<b>Total section Investissement</b>				<b>622 296,84 €</b>

### Les recettes d'investissement 2016

La section est financée par les amortissements ainsi que par la réalisation de l'emprunt tel que prévu à hauteur de 400.000€. Compte tenu de cet emprunt, le résultat ressort excédentaire à hauteur de 416.784,43€ et de 253.863,16€ (190.336,27€ en 2015) après reprise du résultat antérieur reporté.

Investissement Recettes				
Chapitre	Libellé	Credits 2016	réalisés	crédits 2017
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	virement de la section de fonct.	26 745,84 €	0,00 €	49 579,74 €
040	Opérations d'ordre entre section	317 072,79 €	317 072,79 €	318 853,94 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	412 036,22 €	400 000,00 €	0,00 €
002	Excédent d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	253 863,16 €
001	solde execution de la section inv reporté		0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses nouvelles</b>		<b>755 854,85 €</b>	<b>717 072,79 €</b>	<b>622 296,84 €</b>

## III) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2017

### Les dépenses de fonctionnement 2017

Sous réserve des décisions relatives aux éventuels arbitrages à venir dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, la répartition des dépenses s'établit ainsi qu'il suit :

Les charges à caractère général sont dans la continuité de l'exercice 2016 (+1,36% par rapport au réalisé) avec une volonté de maîtrise afin de maintenir une capacité d'autofinancement. Cette évolution trouve son origine essentiellement dans le coût prévisionnel de gestion de la station de Cosnes-et-Romain pour un montant de 470.000€ contre 446.216,35€ en 2016, à raison de 23 000€ pour le financement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de renouvellement de l'exploitation de la station, 131.350€ pour le financement de la redevance de prélèvement ainsi que 114.000€ au titre de la redevance d'assainissement. Le reversement des différentes redevances de pollution ou de prélèvement pour un montant respectif de 27.000€, de 17.000€, sont inscrites au chapitre 014 atténuation de produit. Les charges de personnels sont prévues pour un montant identique à 2016 pour 30.000€. Les charges financières progressent compte tenu du nouvel emprunt contracté en 2016. Ce dernier avait déjà impacté le budget 2016. Le virement à la section d'investissement s'établit à 49.579,74€

### Les recettes de fonctionnement 2017

Bien évidemment et comme les exercices précédents, l'essentiel des ressources de la section de fonctionnement provient des recettes liées à la vente d'eau. Le montant des recettes progresse au total de 12,96%, (hors résultat antérieur reporté et opérations d'ordre entre section), dont 9,72% pour

les ventes de produit en raison de l'augmentation du prix de l'eau adopté en décembre par le conseil communautaire (0,05€ pour les communes, 0,10€ pour les industriels). Le produit de redevance assainissement est estimé à 110.000€ et la redevance pour modernisation des réseaux à 15.220,69€. La prévision de recettes est établie sur la base des volumes d'eau facturés en 2016 tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Chapitre	Libellé	Crédits 2016	réalisés	crédits 2017
70111	ventes d'eau usagers domestique	415 000,00 €	404 851,88 €	450 987,50
70118	Autres ventes d'eau	338 000,00 €	358 858,86 €	400 733,72
701241	redevance pour pollution	29 000,00 €	24 370,09 €	24 370,09
70611	redevance d'assainissement collectif	110 000,00 €	109 324,05 €	110 000,00
706121	redevance pour modernisation des reseaux	15 145,00 €	15 206,78 €	15 220,69
70	Ventes de produits	907 145,00 €	912 611,66 €	1 001 312,00 €

### III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2017

#### Les dépenses d'investissement 2017

La section investissement traduit une baisse importante par rapport au réalisé 2016. Pour autant elle doit être appréhendée au regard du taux de réalisation de nos dépenses au cours de l'année 2016 cf. infra, et de l'excédent de la section inscrit au chapitre 23 pour 185 320€ alors qu'en 2016 la section a supporté un déficit reporté de 162 921,27€. Hormis cette approche comptable, il importe de constater le niveau des dépenses réelles qui s'élèvent à 302 500€. Cumulé avec le montant réalisé en 2016, le total est proche du montant inscrit au budget primitif 2016.

Les dépenses nouvelles concernent des travaux de protection des sites de captage pour 7 000€. 35 000€ sont prévues pour les réparations majeures sur pompes, compresseurs.... 67 000€ portent sur l'usine de traitement de Cosnes-et-Romain dont 7 500€ pour le renouvellement de la conduite entre le poste A et B et l'installation d'une vanne anti béfier, 35 000€ pour la sécurisation de l'installation de filtrage, 15 000€ pour le remplacement de robinet-vanne pneumatique, 4 000€ pour l'isolation de la conduite d'air amenant au local CAG et 5 500€ pour le renouvellement de la sonde de mesure du réservoir de 10 000m<sup>3</sup>. 49.000€ pour la station de Moulaine qui nécessite notamment une expertise des pompes principales et le remplacement d'un moteur. 55 000€ enfin pour la réhabilitation de la station de Saint-Charles. 35 000€ seront également consacrés à la pose d'un compteur sur le réseau de distribution de Gouraincourt ainsi que la préparation de l'étude à conduire pour le renouvellement des vannes DN400 et D600.

#### Les recettes d'investissement 2017

Du côté des recettes, la couverture des besoins de financement est largement assurée par l'excédent reporté pour 253.863,16€ et par les amortissements

### IV) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT EN 2017

L'endettement sur ce Budget annexe était limité jusqu'alors à un emprunt de 376 000 € contracté en 2004 auprès de la Société Générale et dont le terme est 2019.

L'amortissement du capital s'élève à 58 400 €, pour un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 175.200€ (233.600€ en 2015).

L'emprunt de 400.000€ contracté en 2016 présente un capital restant dû de 394.024,60€

## V) PROSPECTIVE

### **La compétence « alimentation en eau potable » en 2020**

C'est une nouvelle compétence due à la loi NOTRe. Afin d'en anticiper les conséquences, une étude pour élaborer un schéma directeur de l'eau a été lancée, l'objectif étant d'optimiser les différentes ressources de façon à se passer du pompage sur l'Othain à Montmédy, coûteuse en fonctionnement.

En attendant, les investissements sur nos installations seront limités au strict minimum. De même, le marché de gestion du réseau se terminant en novembre prochain, il vous sera proposé de limiter à 3 ans le prochain contrat afin de pouvoir envisager toutes les options à cette échéance.

## CONCLUSION

L'exercice 2017 montre que l'augmentation modeste du prix de l'eau pour cette année couplée avec la réalisation de l'emprunt opéré en 2016 permet de générer une capacité d'autofinancement plus en rapport avec nos besoins.